

Recommandations en matière de conception universelle pour des rampes accessibles

- La pente de la rampe doit être de 1:20 (5 %).
- La surface doit être ferme, stable et antidérapante.
- Il faut éviter les rampes circulaires, courbes ou les rampes dans les escaliers (rampes en S). La pente des rampes doit être droite.
- Des paliers de niveau doivent être prévus en haut et en bas de la rampe, ainsi qu'à un ou plusieurs endroits intermédiaires si la rampe change de direction ou est plus longue que 9 mètres.
- Des bandes antidérapantes de couleur contrastée doivent se trouver sur les paliers avant chaque segment, sur toute la largeur de la rampe.
- Une protection des bords, sous la forme d'une bordure d'une hauteur minimale de 100 mm ou d'une barrière ou d'un rail surélevé dont le bord inférieur ne dépasse pas 100 mm, doit être installée sur les rampes et les paliers qui ne sont pas au niveau du sol ou adjacents à un mur.
- Une main courante facile à saisir doit être installée des deux côtés de la rampe, avec des rallonges horizontales en haut et en bas de la rampe, afin d'offrir du soutien aux personnes et de les aider à s'orienter avant qu'elles ne commencent à utiliser la rampe. Les mains courantes doivent être de couleur contrastée avec l'environnement et revenir au poteau, au sol ou au mur.
- La rampe et les paliers doivent être bien éclairés.

